

McKenna, Neil

De : Chin, Ben
Envoyé : Le dimanche 22 mars 2020, 14:07
À : PMO.F Senior Staff / personnel supérieur F.CPM
Objet : Next set of possible policy demands.docx
p. j. : Next set of possible policy demands.docx; ATT00001.txt

Une liste d'idées de mise en œuvre des Relations de travail après un appel du CCT

Priorités supplémentaires des Relations de travail pour les mesures d'allocation de soutien lors de la COVID-19

21 mars 2020

Assurance-emploi

1. Le gouvernement devrait immédiatement et automatiquement approuver tout demandeur d'assurance-emploi et commencer immédiatement à payer 450 \$ par semaine de prestation. Les détails concernant les critères d'admissibilité, les trop payés et la source de revenus de l'assurance-emploi, que ce soit l'ARC (allocation de soutien d'urgence) ou EDSC (prestations régulières ou spéciales), pourront être revus et réglés plus tard.

La priorité absolue pour le gouvernement est de fournir rapidement une source de revenus aux travailleurs et aux familles. L'augmentation des demandes en assurance-emploi surcharge Service Canada et menace d'augmenter les délais dans le versement des prestations plus que nécessaires. Même si EDSC a de la difficulté à en simplifier l'administration, le système est trop complexe et bureaucratique pour la plupart des travailleurs. Tous les obstacles de nature bureaucratique ou de surveillance qui nuisent au versement de l'argent aux personnes dans le besoin doivent être éliminés.

2. Établir un seuil d'admissibilité unique, à l'échelle du pays et à 360 heures pour toutes les prestations d'assurance-emploi afin que plus de travailleurs puissent recevoir les prestations pour lesquelles ils ont payé.
3. Éliminer immédiatement toutes les exigences en matière de recherche d'emploi.
4. L'exception à la période d'attente d'une semaine pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi devrait être prolongée aux prestations régulières de l'assurance-emploi.
5. Retirer l'exigence de prestations régulières d'assurance-emploi selon laquelle il ne faut pas avoir travaillé pendant 7 journées consécutives et ne pas avoir reçu de paye dans les 52 dernières semaines. Ainsi, les travailleurs qui ont moins d'heures de travail pourront avoir accès à l'assurance-emploi.
6. Augmenter le taux de prestations de 55 % à au moins 75 %. Le taux de 55 % est trop bas pour ceux qui ont un faible revenu et est inadéquat pour ceux qui ont des revenus modestes ou moyens et qui doivent payer de l'hypothèque et d'autres coûts.
7. Comme il a été fait lors de la pandémie de SARS en 2003, ajouter des mesures de soutien spéciales pour les travailleurs à temps plein et à temps

partiel dans le système de santé et qui sont plus à risque d'être contaminés par la COVID-19.

8. Augmenter le supplément de l'assurance-emploi au-delà des familles à faible revenu avec enfants et établir une prestation hebdomadaire minimale afin d'éviter que les travailleurs sans emploi vivent dans la pauvreté.
9. Mettre en œuvre des mesures d'assurance-emploi améliorées qui pourront aider les travailleurs de l'industrie du service dont les revenus dépendent des pourboires (restaurants, casinos, taxis, etc.).
10. Augmenter immédiatement la durée du congé de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines et augmenter la durée des prestations régulières à 45 semaines afin qu'aucun travailleur n'atteigne les limites de l'assurance-emploi durant la crise.
11. Offrir une aide spéciale aux travailleurs qui reviennent de congé parental et qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-emploi et qui n'ont pas assez d'heures pour avoir droit aux prestations régulières.
12. Simplifier et faciliter le plus possible l'accès immédiat au programme Travail partagé et éliminer les restrictions d'accès au secteur public.
13. Augmenter le personnel au centre d'appel de Service Canada et le nombre de lignes pour les demandeurs d'assurance-emploi et pour les employeurs. Offrir des cliniques d'aide juridique et des syndicats pour travailler avec de grands groupes à partir de points de contact uniques (p. ex. liaisons régionales), ce qui permettra de résoudre des problèmes, de clarifier les processus et les règles, d'accéder au programme Travail partagé, etc.
14. Suspendre l'exigence de repayer les prestations régulières d'assurance-emploi lors de la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019.
15. S'assurer que les prestations d'assurance-emploi liées à la COVID-19 ne diminuent pas l'admissibilité aux autres prestations d'assurance-emploi une fois la crise terminée, y compris les prestations parentales ou régulières.

Aide supplémentaire

1. Le gouvernement fédéral devrait introduire un congé de maladie payé de 14 jours relevant du Code canadien du travail.
2. Augmenter le supplément de revenu garanti (SRG) afin d'aider les aînés à risque à payer pour la livraison d'épicerie et d'autres coûts.

3. Exiger que, comme exigence à tout NAV, garanties de prêt, allègement fiscal ou réglementaire pour les entreprises, les employés continuent à avoir accès à un régime d'assurance-maladie complémentaire et, dans le cas des retraités, à toutes autres prestations postérieures à l'emploi.
4. Offrir du financement, des biens (particulièrement de la nourriture et des fournitures médicales) et des ressources documentaires aux communautés autochtones afin qu'elles développent et mettent en œuvre leur plan de lutte à la COVID-19.

Équipement de protection individuelle

1. S'assurer que l'équipement de protection individuel (EPI) est disponible en tout temps pour les travailleurs essentiels à risque élevé d'exposition à la COVID-19. Les agents de contrôle dans les aéroports, les travailleurs en épicerie, les travailleurs dans le secteur de la sécurité et ceux dans celui de la santé, les agents correctionnels et même les travailleurs de la construction se voient refuser l'EPI adéquat ou reçoivent des niveaux inégaux ou contradictoires de protection et de renseignements.

Soutien provincial et municipal :

1. Offrir des soins de santé sans frais, peu importe la citoyenneté, y compris aux migrants et aux personnes ou familles sans papiers.
2. Les médicaments d'ordonnance devraient être gratuits pour tous ceux qui en ont besoin.
3. Les gouvernements devraient augmenter immédiatement et significativement l'aide sociale et les taux de prestations d'invalidité, diminuer les restrictions liées à l'admissibilité et éliminer les exigences liées à la recherche d'emploi.
4. Les gouvernements devraient augmenter la taxe de vente provinciale afin de s'ajuster à l'augmentation du crédit pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée.
5. Garantir et prolonger le congé de maladie pour tous les travailleurs.
6. Mettre en œuvre un gel des prix des loyers et augmenter l'aide à la location pour les personnes à faible revenu et les personnes âgées. Interdire les évictions et les saisies immobilières.
7. Mettre en œuvre un moratoire sur toutes les interruptions de programmes de service pour les individus et les petites entreprises.

8. Offrir des ressources d'aide juridique et des groupes de défense afin de fournir de l'information et de défendre les individus à faible revenu qui ont besoin d'aide pour s'y retrouver dans les services et systèmes gouvernementaux.
9. Offrir du soutien supplémentaire pour des services qui permettront de répondre aux besoins criants en matière de santé mentale, de toxicomanie et de violence familiale durant cette crise.

Autres étapes

1. Tous les ordres de gouvernement devraient promettre aux Canadiens que les libertés civiles et les droits constitutionnels seront respectés durant cette crise.
2. Le gouvernement fédéral devrait créer une force opérationnelle interarmées constituée de syndicats, d'employeurs et d'autres parties prenantes pour surveiller et prodiguer des conseils concernant les mesures économiques d'urgence.
3. Avec le consentement des participants au régime, offrir l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité pour les régimes à prestations déterminées touchés par la baisse des cours des actions et des intérêts à long terme.